

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI
8 février 2019

COMPTE-RENDU

Coulombs, le 8 février 2019

Ordre du jour :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu de réunions : commissions et syndicats
- Lotissement « Résidence le Pré » : étude de la rétrocession de la voie publique
- Sécurité routière : rue d'Epernon
- Rue de La Louvière : sécurité routière
- Rue de La Louvière : création d'un abri bus et étude de devis
- Cœur de village : avenant numéro 1
- Demandes de subvention : Conseil départemental
- Demande de subvention : D.E.T.R.
- Archives départementales
- Finances
- Acquisition : indivision JOYEUX/RAZET située dans la Grenouillère à Coulombs
- Eclairage public : Côte à Ratapoil
- Bibliothèque de Coulombs : demandes de subvention
- Questions diverses

Le 8 février 2019, les membres du Conseil Municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 1 février 2019, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MARIE.

Sont présents : Mme Valérie MONOT, Mme Nicole DUSSIDOUR, M Jean-Luc MARTIN, M. Daniel GUILLY, M. Roland PETIT, Mme Catherine PETIT, Mme Agnès COCHE et M. Paul LE RAVALLEC.

Mme Nathalie ANDREU, Mme Jacqueline FOUQUET, M. Didier LEBARS sont absents et ont respectivement donné un pouvoir à M. Jean-Noël MARIE, Mme Nicole DUSSIDOUR et Mme Valérie MONOT.

M. Arnaud SANCHES est absent.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance. La séance débute à 20h03.

COMPTE-RENDU PRECEDENT.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu précédent.

COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

SANS OBJET

LOTISSEMENT « RESIDENCE LE PRE » : ETUDE DE LA RETROCESSION DE LA VOIE PUBLIQUE

M. Le Maire propose aux élus de faire réaliser un audit complet, le même que ceux déjà réalisés pour les précédentes demandes de rétrocession de voirie. Le cabinet En Perspective propose un devis. Il aurait la charge de vérifier les caractéristiques techniques, la conformité, le respect de la loi et des engagements du lotisseur, et le bon état des voiries et des espaces verts du Lotissement Les Prés situé rue du Bois Moineau à Coulombs. Le montant de cette étude s'élève à 2.285€ H.T.

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la réalisation de l'audit et la remise d'un rapport, le choix du cabinet et le montant de la prestation.

SECURITE ROUTIERE : RUE D'EPERNON

A la demande de M. Le Maire, une étude de sécurité a été réalisée par le service des routes du Conseil départemental. Elle concerne la RD4 à Coulombs, de l'entrée du village au rond-point. Deux réunions de travail ont été organisées avec les riverains concernés. Des propositions ont été soumises aux élus et aux riverains. Compte-tenu des montants conséquents pour les aménagements proposés, M. Le Maire souhaite une nouvelle réunion permettant à l'ensemble des élus d'être présents. Les riverains seront invités.

M. PETIT précise que les automobilistes n'ont pas le sentiment de circuler en agglomération et propose la mise en place de panneaux pour signaler la limitation de vitesse.

RUE DE LA LOUVIERE : SECURITE ROUTIERE

Les habitants de la Louvière souhaitent un nouveau cousin berlinois à l'entrée du lotissement en venant de Coulombs et déplacer le coussin déjà présent.

De nouveaux devis pour l'abri de bus ont été reçus. Après étude le devis le moins disant est celui de l'entreprise SGRP dont le montant est de 5.461,96€ H.T.

Les membres du Conseil Municipal retiennent à l'unanimité l'entreprise SGRP et le montant du devis.

CŒUR DE VILLAGE : AVENANT NUMERO 1

Afin de donner suite aux travaux complémentaires réalisés, dont la liste est la suivante :

- Le déplacement d'un branchement des eaux usées à la demande du syndicat
- La reprise des canalisations des eaux pluviales de l'Eglise
- Tranchée pour l'éclairage de l'Eglise
- Reprise d'enrobé et de bordures rue des remparts

Il convient de procéder à un avenant à ce marché pour le lot 1 VRD. Le montant représente une augmentation du marché de 8.58% :

- Le montant initial du Marché est de 109.822,80€
- Le montant après avenant sera de 119.249,76€

Les membres du Conseil Municipal approuvent l'avenant pour le lot 1 VRD et son montant à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTION : CONSEIL DEPARTEMENTAL

Dans le cadre du Fond Départemental d'Investissement (F.D.I.), M. Le Maire informe que les projets énumérés ci-dessous sont éligibles :

- Acquisition de coussins berlinois pour la rue de la Louvière
- Acquisition d'une balayeuse désherbeuse
- Acquisition d'une parcelle à Coulombs (Grenouillère)
- La réfection de la toiture de la Mairie
- Travaux de voirie pour régler les problèmes suite aux inondations
- La modernisation des « feux rouges »
- La mise en place d'éclairage public et de dispositif de sécurité : côte à Ratapoil et route de Bréchamps

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les demandes de subventions au titre du FDI auprès du Conseil Départemental.

DEMANDE DE SUBVENTION : DETR

Les projets de création de micro-crèche sont éligibles à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Le montant de cette subvention correspond à 20% du montant du projet.

Si la commune souhaite réaliser une micro-crèche le budget pourrait être le suivant :

- Caisse des allocations familiales : 101.680€
- Conseil Départemental : 150.000€
- DETR : 80.000€
- Commune : 80.000€

Le coût total serait évalué à 411.680€.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la demande de subvention auprès des services de la Préfecture. Les membres du Conseil doivent attendre l'avis des services de l'état pour poursuivre le projet.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Dans le cadre du travail de la reprise des dépôts communaux en cours aux Archives Départementales, il convient de régulariser les dépôts existants par le biais d'une convention et de permettre aux services de procéder à leur classement.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la signature de cette convention.

FINANCES

En l'absence d'adoption du budget 2019, la commune a la possibilité d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (Art. L1612-1 CGCT) sur délibération de l'assemblée délibérante.

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision à l'unanimité.

ACQUISITION : INDIVISION JOYEUX/RAZET SITUÉE DANS LA GRENOUILLÈRE A COULOMBS

Les parcelles sont situées dans les côteaux de la Grenouillère, site remarquable. La superficie est de 3,28 Ha et le montant d'acquisition s'élève à 16.000€.

La volonté politique des élus est de préserver ce site et le patrimoine naturel. Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité l'acquisition des parcelles et autorisent M. Le Maire à signer les documents afférents à celle-ci.

Eclairage public : Côte à Ratapoil

Afin de créer un point d'éclairage public en haut de la Côte à Ratapoil, la Commune de Bréchamps soumet à la Commune de Coulombs une convention de mise à disposition d'équipement « armoire électrique de comptage sur poteau ».

La commune de Bréchamps met à disposition à titre gratuit le poteau de l'armoire de comptage et prendra en charge la consommation du point lumineux créé.

L'acquisition du point lumineux reste à la charge de la commune de Coulombs.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la signature de cette convention.

BIBLIOTHEQUE DE COULOMBS : DEMANDES DE SUBVENTION

La Bibliothèque de Coulombs soumet aux membres du conseil municipal des demandes de subventions pour les projets suivants :

Projet de labellisation : signalétique extérieur

Montant du projet : 1255,56€

Demande de subvention à la Commune à hauteur de 50% : 627,78€

Demande de subvention au Conseil départemental à hauteur de 50% : 627,78€

La toute petite boîte à merveilles de la compagnie Textes et Rêves – jeudi 27 juin

Spectacle dédié aux bébés-lecteurs

Plan de financement :

Billetterie 300€ : une participation de 10€ par bébé sera demandée aux familles

Association de la Bibliothèque : 236,75€

Commune de Coulombs : 174€

« Le voyage de Marcel Grob » - rencontres d'auteurs / adultes et adolescents – octobre novembre

Plan de financement :

Montant du projet : 904€

Demande de subvention à la Commune à hauteur de 50% : 452€

Demande de subvention au Conseil départemental à hauteur de 50% : 452€

Prise en charges des nuitées pour l'accueil des auteurs par la librairie BD Flash de Chartres.

Festival du Légendaire - salle des fêtes de Coulombs -novembre

Montant du projet : 500€

Demande de subvention à la Commune 100% : 500€

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les demandes de subventions.

QUESTIONS DIVERSES

Mme FOUQUET souhaite que l'on renouvelle la journée de l'environnement.

Mme MARIE informe que la Galette s'est bien déroulée et a réuni 90 participants. Cette manifestation correspond à ce qu'attendent les anciens de Coulombs. Le Lions Club a offert une boîte de secours aux participants.

Mme COCHE félicite les employés communaux pour leurs interventions : sécurisation de la voie publique pendant et après l'incendie d'une voiture avenue de l'Abbaye et intervention pour le déneigement de la commune.

M.PETIT regrette le sort réservé aux pommes du verger offert aux écoles. Cette décision a été prise pour des raisons de sécurité et d'hygiène.

Travaux de la déviation : M.PETIT informe que la RD116 va être « barrée » pendant 3 mois et signale son inquiétude. Il informe que les chemins sont inaccessibles et en mauvais état. Concernant le projet de végétalisation des abords de la déviation, les plans sont de 2006. Il serait judicieux d'y réfléchir avec des plans actuels.

M.MARTIN informe le regroupement des syndicats des eaux de Senantes, Villemeux-sur-Eure, Ecluzelles et le SIEA à compter du 1^{er} janvier 2019. Le syndicat se nomme Eaux de Ruffin et se découpe en 4 pôles. Chaque pôle correspond aux anciens syndicats et chacun conserve les compétences qui leur étaient allouées. Le nouveau président est M.MALLET et les vices présidents sont les anciens présidents des syndicats.

Très Haut débit / Fibre optique : M. Le Maire informe que la commercialisation est en cours. Deux opérateurs sont éligibles : SFR et ORANGE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

M. Jean-Noël MARIE
Maire de Coulombs
~~Conseiller Départemental du Canton d'Epernon~~

